



Original : français

N° : ICC-01/05-01/08
Date : 3 Décembre 2009

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE III

Composée comme suit : M. le juge Adrian Fulford, juge président
Mme la juge Elizabeth Odio Benito
Mme la juge Joyce Aluoch

**SITUATION EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
AFFAIRE
LE PROCUREUR
*c. Jean-Pierre Bemba Gombo***

**Public
Urgent**

Demande de reclassification de l'annexe A de la Requête du Procureur du 30 Novembre 2009 intitulée : « *Prosecution's Request for Authorization to Add and Disclose Additionnal Evidence to be relied on at trial beyond 30 Novembre 2009* »

Origine : Equipe de la Défense de Mr Jean-Pierre Bemba Gombo

Document à notifier conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Fatou Bensouda
Petra Kneuer

Le conseil de la Défense

Nkwebe Liriss
Aimé Kilolo Musamba

Les représentants légaux des victimes

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Paolina Massidda

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Xavier-Jean Keïta

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier et greffier adjoint
Silva Arbia et Didier Preira

La Section d'appui à la Défense

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

Autres

1. En date du 7 Octobre 2009, la Chambre de Première Instance III a établi un calendrier bien précis pour la divulgation des éléments de preuve par le Bureau du Procureur.¹
2. En date du 30 Novembre 2009, le Procureur a introduit une requête aux fins d'extension de délai pour produire des éléments de preuve additionnels, et cela, au plus tard le 27 Janvier 2010.²
3. Le 2 Décembre 2009, la Chambre de Première Instance II a convoqué une conférence de mise en état pour le 8 Décembre 2009.³
4. Parmi les questions à l'ordre du jour de la dite conférence de mise en état, figure celle relative à la requête de soumission des éléments de preuve additionnels au-delà de la date du 30 Novembre 2009.
5. La Défense de Mr Bemba sera amenée à émettre ses observations sur ladite requête lors de la Conférence de mise en état prévue le 8 Décembre 2009. Cependant lesdites observations ne sauraient être adéquates tant que l'Annexe A⁴ jointe à la requête du Procureur ne lui (la Défense) est pas accessible.
6. C'est pour cette raison que la Défense sollicite de la Chambre la reclassification de l'Annexe A de la Requête du Procureur pour qu'elle puisse y avoir accès afin de mieux formuler ses observations lors de la conférence de mise en état du 8 Décembre 2009 ; ou dans l'alternative, qu'il soit ordonné au Procureur de lui produire une version confidentielle expurgée desdites annexes.

Pour toutes ces raisons,

7. Qu'il plaise à la Chambre de première Instance III de réclassifier l'Annexe A de la Requête du Procureur du 30 Novembre 2009, ou par alternative, d'ordonner au Bureau du Procureur de produire une version confidentielle expurgée de ladite annexe avant la tenue de la Conférence de mise en état du 8 Décembre 2009.

¹ ICC-01/05-01/08-T-14-ENG ET WT 07-10-2009 pp16-22

² ICC-01/05-01/08-626+Conf-Exp-AnxA

³ ICC-01/05-01/08-633

⁴ ICC-01/05-01/08-626+Conf-Exp-AnxA



Aimé Kilolo Musamba
Conseil Associé



Nkwebe Liriss
Conseil Principal

Fait le 3 Décembre 2009

À La Haye, Pays- Bas